

Banc d'essai 2017 - Conditions de participation

Dates importantes :

- Réponse du comité de sélection : **Octobre 2016**
- Date limite pour le rendu des éléments d'informations et visuels pour les projets sélectionnés et envoi de la fiche technique* (à compléter) : **Lundi 7 Novembre 2016**
- Réception, installation et mise en place sur sites : à partir de Février 2017;
- Démontage des projets : à partir du 09 Avril 2017.

**les fiches techniques seront à remplir en ligne sur le site internet*

Candidature :

1. Chaque candidat peut présenter un ou plusieurs projets, pouvant se rattacher ou non à la thématique générale de cette dixième édition « Les mutations du travail ».
2. Le comité de sélection sera composé entre autres d'un jury d'experts, d'élus et de professionnels du secteur.

La sélection sera finalisée en septembre 2016.

3. Les projets proposés seront des prototypes ou des produits non encore commercialisés ou en cours de commercialisation au moment de la Biennale 2017 (objet unique ou petite série).
4. Apport aux participants

Un retour d'expérience sera réalisé par une équipe d'experts et de designers. L'étude scientifique (rapport d'usage) sera destinée aux participants, collectivités territoriales, et grand public.

5. Pérennisation

Dans l'hypothèse où les porteurs de projets proposeraient une occupation pérenne d'un espace, celle-ci fera l'objet d'une étude et d'un accompagnement par la Cité du Design et par Ville de Saint-Etienne. Elle devra faire l'objet d'une négociation avec le titulaire des droits d'occupation.

6. Une fiche technique à compléter ainsi qu'un règlement de participation à signer seront mis à disposition des porteurs de projets sélectionnés à partir d'octobre 2016.
7. La participation à l'appel à projet est gratuite et ne pourra en aucun cas donner lieu à une quelconque indemnisation des participants ayant soumis un projet qui ne serait pas retenu.
8. Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent appel à projet s'engagent à garder confidentielles toutes informations relatives aux projets des candidats non retenus.
9. Le comité de sélection se réserve le droit d'accepter ou de refuser les projets qui ne correspondraient pas à ses critères de sélection (pertinence du projet par rapport à la thématique « Les mutations du travail » ; pertinence de l'initiative par rapport au territoire stéphanois ; faisabilité du projet ; processus et démarche du concept) ou par nécessité compte-tenu des nombreuses candidatures qui ne peuvent toutes être reçues dans les espaces prévus.
10. La Cité du design s'engage à accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre de leurs initiatives. A cet effet, elle assurera le lien avec les acteurs locaux, assistera avec ses partenaires les prospects dans leur recherche de locaux et leurs négociations, participera à la déclinaison du concept en lien avec la thématique de la Biennale 2017, etc. La Cité du Design valorisera également ces initiatives dans le cadre de la biennale 2017.
11. La mise en œuvre des projets sera assurée par le porteur de projet qui en sera le maître d'ouvrage.
12. Tout dossier incomplet ne sera pas recevable et ne sera pas présenté en comité de sélection.

Contact : bancdessai2017@citedudesign.com